

dépenses, mais un grand nombre de correspondances. Il convient, je crois, de chercher quelle modification pourrait faire le comité. Je n'ai pas de plan à soumettre, mais je crois que la correspondance pourrait être mise dans un volume séparé, et l'index être plus détaillé, plus complet. Cela faciliterait le travail du comité et de ceux qui veulent étudier les comptes. Il y a quelque temps, j'ai eu de la difficulté à trouver un item, vu la manière dont l'index est fait. Je soumetts la chose au premier ministre, et j'espère qu'à la prochaine session, nous aurons quelque modification dans la préparation de ce volume.

Conseil privé de la Reine pour le Canada.  
Dépenses imprévues..... \$10,540

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je remarque qu'il a fallu, l'an dernier, un fort montant, \$8,000, pour les commis numéraires et les messagers, dans le département du Conseil privé. Si l'on tient compte de la somme nécessaire pour le Conseil privé, il me semble que des allocations de ce genre sont beaucoup trop élevées. Il nous faut payer \$32,000 pour le Conseil privé ; cela devrait être suffisant, sans que nous soyons obligés de payer en sus \$7,000 ou \$8,000, comme cela a été fait l'an dernier.

Sir JOHN THOMPSON : La besogne augmente considérablement chaque année, au Conseil privé. Comme le savent ceux qui ont été membres du cabinet, beaucoup d'affaires qui devraient être réglées dans les dépôts viennent devant le Conseil privé.

M. MILLS (Bothwell) : C'est une pratique défectueuse.

Sir JOHN THOMPSON : C'est indispensable, je crois. Nous ne pouvons espérer autre chose dans un gouvernement composé de représentants de diverses provinces, qui veulent pouvoir rendre compte à leurs commettants et au peuple des différentes branches du service public. Si nous étions un peuple étroitement uni, les ministres ne représenteraient que leurs départements, et non les provinces ; mais comme l'honorable député le comprendra, dans la province de la Nouvelle-Ecosse il nous faut expliquer au peuple la politique de chaque département du service public.

On nous écrit continuellement au sujet d'affaires se rapportant à tous les ministères et non seulement au nôtre. Pour cette raison, les ministres désirent naturellement être au courant des questions importantes qui occupent les différents ministères. Cela a augmenté considérablement le travail dans le bureau du Conseil privé, et une augmentation dans le crédit destiné aux dépenses imprévues est devenue indispensable.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : A quoi cela est-il plus particulièrement dû ?

Sir JOHN THOMPSON : Surtout à la préparation et la traduction des arrêtés du Conseil pour le bureau colonial, le bureau du Haut-commissaire et pour l'Auditeur général, lorsqu'il s'agit de deniers ; la prompte transmission de ces arrêtés est toujours une chose très importante, surtout quand il s'agit de questions de finances qui doivent être réglées par l'Auditeur général.

M. MILLS (Bothwell) : La pratique dont parle l'honorable ministre n'est pas une bonne pratique.

Les affaires qui exigent le consentement de tout le cabinet et celles qui peuvent être réglées par chaque ministère, devraient être tenues séparées. Quant à savoir jusqu'à quel point un ministre peut consulter ses collègues sur des affaires qui sont de son ressort, mais d'une telle importance, que tout le cabinet devrait en être informé, c'est une toute autre question. La pratique suivie en Angleterre, si je suis bien informé, est celle-ci : chaque fois qu'il s'agit d'une affaire qu'un ministre peut régler lui-même, mais qui est d'une importance générale, il met son rapport dans une boîte à dépêches et la fait parvenir au ministre suivant, et elle fait ainsi le tour de tout le cabinet. Les autres ministres peuvent discuter et critiquer le rapport qui peut même faire l'objet d'une discussion devant le Conseil, afin que le ministre puisse avoir l'assistance et les conseils de ses collègues, mais non pas pour faire régler l'affaire par le gouvernement, au lieu de la faire régler par le ministre. C'est ce dernier qui a la responsabilité, et c'est à lui à décider ; et ce serait regrettable de nous écarter, à ce point, de la pratique suivie en Angleterre à cet égard.

Je crois que ce qui doit être décidé par le cabinet comme gouvernement et ce qui doit l'être par un ministre comme chef d'un ministère, sont deux choses bien distinctes, et bien qu'il soit très important que ses collègues soient informés des questions importantes, qui pourraient faire l'objet d'une discussion, comme affectant la politique générale du gouvernement, les questions qui sont du ressort exclusif d'un ministère, devraient être traitées selon la pratique anglaise que je viens d'expliquer, au lieu d'être réglées officiellement dans le Conseil privé. Si ce mode était adopté, il n'y aurait pas d'écriture à faire dans le bureau du Conseil. Les questions ne viendraient là que pour y être discutées, non officiellement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il y a deux côtés à la question soulevée par l'honorable député ; mais il me semble que le service public y gagnerait, si on accordait plus de latitude aux ministres individuellement, et si on les tenait individuellement responsables. Je n'ignore pas qu'il y a des pays où il peut être nécessaire que les ministres exercent une surveillance sévère sur leurs collègues, mais je ne vois pas que l'efficacité du service public ait quelque chose à gagner à ériger ce système de surveillance en institution. Le Conseil privé est exposé à être détourné de ses fonctions par l'étude d'une foule de petits détails, et des questions d'une importance nationale pourront recevoir moins d'attention qu'elles en devraient recevoir, si la pratique que le premier ministre vient de nous expliquer, est suivie au point où elle semble l'être. Pour ma part, j'aimerais bien mieux que les ministres fussent tenus responsables de l'administration de leurs ministères, beaucoup plus qu'ils ne le sont. En amenant toutes les moindres affaires devant le Conseil des 14 et 15 ministres qui composent le cabinet, pour les faire décider officiellement, on ne me paraît pas adopter une coutume de nature à produire de bons résultats, pour l'avenir.

M. McMULLEN : Je vois dans le rapport de l'Auditeur général \$172 pour des marchandises fournies par Kavanagh, Frères. Je voudrais savoir de quelles marchandises il s'agit. Il y a aussi \$240 pour les lunches des ministres.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Cela n'a rien d'excessif.